



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Indicateurs de la législature

Description

Les indicateurs de la législature sont dédiés au suivi des objectifs du Conseil fédéral définis dans le programme de la législature. Ils sont extraits du système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement qui couvre tous les domaines de la Confédération. Ce système a été construit par l'Office fédéral de la statistique sur mandat de la Chancellerie fédérale et en étroite collaboration avec les départements et les offices fédéraux concernés.

Disponible depuis:
2012

Méthodologie

Système d'indicateurs

Degré de régionalisation:
Suisse

Périodicité:
Annuellement ou selon la périodicité des données

Période de référence:
Variable, selon la disponibilité des données

Qualité des données statistiques:
Les données des indicateurs proviennent de la statistique publique.
Les indicateurs répondent à des critères de sélection.

Politique de révision

Les révisions des sources de données des indicateurs sont prises en compte lors de l'actualisation des indicateurs.

Les indicateurs de la législature et le système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement sont révisés tous les quatre ans lors de l'établissement du programme de la législature.

Bases légales

Loi sur le Parlement (LParl), art. 144 et 146

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)
Section Environnement, développement durable, territoire

Moritz Schönbächler
+41 (0)58 463 64 47
moritz.schoenbaechler@bfs.admin.ch